

Avis de constitution

SOCIETE « ANOMABO PECHE »

Siège Abidjan, Cocody, Abidjan Cocody Angré 7ème
tranche non loin de la pharmacie 7ème tranche, lot 2717
Ilot 229, Lot 2717, Ilot 229

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 20/01/2025 , et enregistrés au CEPICI le 24/01/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ANOMABO PECHE »

Objet :

- La pêche industrielle, maritime et continentale
- La vente des produits de pêche
- La transformation des produits de pêche
- L'import-export de produits de pêche
- La production et la commercialisation de glace
- Le stockage sous frais des produits de pêche
- Divers prestations

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Cocody, Abidjan Cocody Angré 7ème
tranche non loin de la pharmacie 7ème tranche, lot 2717

Ilot 229, Lot 2717, Ilot 229

Dirigeant(s) M LADJI AMADOU (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-00706 du 13/02/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°09662/GTCA/RC/2025 du 13/02/2025

